



## Les préposés à l'entretien et aux réparations : des employés dévoués!

Page 3



Les inspections  
préventives de  
logements : à quoi  
servent-elles?  
Pages 4-5

Loi sur le cannabis :  
les locataires  
seront consultés  
Page 17

Élections 2018 : le  
Comité consultatif  
des résidents  
Pages centrales

## Congés des fêtes nationales

Prenez note qu'à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada, tous les bureaux de l'Office municipal d'habitation de Montréal seront **fermés les lundis 25 juin et 2 juillet 2018**.

Toutefois, le centre d'appels et de la sécurité sera ouvert pour les urgences : **514 872-6646**.



**Danielle Cécile**  
Directrice générale  
de l'OMHM

# Habiter dans des milieux de vie sains et harmonieux

Chères locataires,  
chers locataires,

La légalisation du cannabis est un sujet dont on parle beaucoup depuis le dépôt du projet de loi du gouvernement fédéral en avril 2017. La Loi sur le cannabis doit prendre effet au cours des prochains mois.

Depuis l'annonce de ce projet, les offices municipaux d'habitation, les propriétaires de logements locatifs privés et les locataires expriment leurs inquiétudes. Les enjeux sont nombreux et touchent, entre autres, le bon voisinage, la santé et la sécurité des locataires. Le conseil d'administration de l'Office municipal

d'habitation de Montréal songe à interdire le cannabis et à entamer une démarche menant à l'interdiction de fumer du tabac. Toutefois, il souhaite d'abord sonder les locataires pour connaître leur opinion sur la question de la consommation du cannabis et du tabac dans ses habitations. Les résultats de la consultation guideront sa décision. Je vous invite à lire l'article à la page 17 pour en connaître davantage sur cette consultation.

Dans cette Rose des vents, vous constaterez que les préposés à l'entretien et aux réparations ont des journées bien remplies et qu'ils ont à cœur votre bien-être.

L'entretien de nos immeubles est une préoccupation constante pour nous comme pour vous. Ces employés jouent un rôle de premier plan pour assurer la qualité de votre milieu de vie.

J'en profite pour féliciter les membres du Comité consultatif des résidents qui ont été élus récemment. Leur engagement envers les locataires est exemplaire. Nous vous les présentons dans cette édition.

Enfin, je vous souhaite de profiter des joies de l'été. Nous l'avons bien mérité, après l'hiver rigoureux qu'on a connu!

## Vos élus vous parlent



**Richard Gagné**  
Président du CCR

En mai 2016, nous avons fondé, moi et quelques autres locataires, une association dans le Sud-Ouest. Peu après, j'ai été élu au Comité consultatif des résidents (CCR). Le 24 avril 2018, il m'a choisi comme porte-parole. C'est à ce titre que je m'adresse à vous.

Au Québec, la loi permet aux associations de locataires en HLM *de participer à la gestion de leurs offices d'habitation*. Elles sont partie intégrante du programme HLM. Quel usage fait-on de ce droit et des espaces prévus pour l'exercer?

Je pose la question pour que vous la fassiez vôtre. Pour qu'elle devienne *notre question* et pour qu'on cherche *collectivement* à y répondre.

À Montréal, environ 38 000 personnes vivent en HLM. Cependant, 50 % des ménages ne sont pas représentés par une association et 85 % des ménages familles n'en ont pas. Les jeunes sont absents. Par ailleurs, là où elle existe, la vie associative se résume assez souvent aux activités sociales et d'entraide. Ce n'est pas rien. Cependant, ce n'est qu'une partie de son rôle.

Le défi est énorme. Le CCR peut renforcer la participation des locataires. Toutefois, son action sera limitée s'il n'a pas l'aide de la direction. Elle dispose de moyens que nous, locataires, n'avons pas. De plus, il est conforme à la mission de l'Office municipal d'habitation de Montréal de permettre à *l'esprit de la loi de s'exprimer*.

# Les préposés à l'entretien et aux réparations : des employés dévoués

Par Marie Bouchard, chargée de communication à l'OMHM

**L'entretien et les réparations des logements et des espaces communs de vos immeubles sont effectués par des préposés à l'entretien et aux réparations (PER). Pour mieux comprendre le quotidien de ces employés de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), j'ai passé une matinée en compagnie du PER Karim Amrouni.**

Karim entretient plusieurs immeubles de trois étages situés dans le quartier Saint-Michel. Chaque jour, il reçoit des demandes de réparation sous forme de « bons de travail ». Il fixe des rendez-vous avant de se rendre chez les locataires et les intègre à ses activités d'entretien. « J'essaie de répondre aux demandes de réparation des locataires le plus rapidement possible, mais je dois m'occuper de l'entretien des espaces communs en priorité », précise Karim.

Voici un résumé des tâches auxquelles j'ai participé avec Karim, le temps d'une demi-journée.

- Dès 7 h, Karim planifie sa route et prépare le matériel dont il aura besoin pour faire les réparations inscrites à son horaire.
- Avant de se rendre au premier rendez-vous, il remplace les ampoules défectueuses des plafonniers dans deux entrées et fait l'entretien d'une cage d'escalier.
- À 9 h, nous avons rendez-vous chez M<sup>me</sup> Marie pour réparer la porte pliante d'une garde-robe.
- À 9 h 30, nous entrons dans le logement d'une famille de quatre enfants pour réparer la porte d'une garde-robe, recoller quelques tuiles et remplacer la tringle de douche.
- À 10 h 30, un père de famille nous accueille pour la réparation d'une porte d'armoire de cuisine brisée. Dans ce cas-ci, Karim transfère la demande à l'équipe de menuiserie responsable de ce type de travaux.
- Entre ses visites, Karim fait l'entretien de trois autres cages d'escalier (il est responsable de 24 cages d'escalier au total), ramasse des débris sur les terrains et entrepose les sacs remplis de déchets en attendant le jour de la collecte.

- Le dernier rendez-vous de la matinée consiste à refaire un joint entre le comptoir de cuisine et le mur.

Cette tournée avec Karim m'a permis de constater que les PER ont plusieurs tâches à faire et qu'ils comptent beaucoup pour les résidents. Ils sont bien plus que des concierges, car il est important pour eux de développer une bonne relation avec les locataires. Karim est à leur écoute et il leur accorde un suivi attentionné. En échange, il leur demande de respecter les règles de vie de l'immeuble. « J'encourage les locataires à faire leur part et à respecter les espaces communs, car cela fait une belle différence, pour eux et pour moi », conclut-il.



Le matin, Karim prend connaissance de ses bons de travail pour préparer son matériel avant d'aller à ses rendez-vous.



Madame Marie apprécie le travail de Karim. Pour les PER, les relations avec les locataires sont importantes.



Page couverture :  
Merci aux PER Julie Delisle, Jean Bernard Petit-Frère et Karim Amrouni et aux locataires des habitations Des Érables.

# Les inspections préventives de logements :

Par Ingrid Dirickx et Marie-Eve Leblanc, chargées de communication à l'OMHM

**L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) se préoccupe des conditions de vie de ses locataires et de l'état de ses bâtiments. Il a donc mis sur pied deux équipes pour réaliser des inspections préventives.**

1. L'équipe d'exterminateurs vérifie s'il y a des insectes nuisibles et de la vermine (punaises de lit, coquerelles, rats, souris, fourmis, etc.) dans les logements et les bâtiments.
2. L'équipe d'inspection pour l'entretien préventif vérifie si des réparations ou des travaux sont nécessaires dans les logements.

## LES LOCATAIRES SONT TOUJOURS AVISÉS DE LEUR VISITE.

### ÉQUIPE D'EXTERMINATEURS

#### Pourquoi l'OMHM fait-il ces inspections préventives?

L'OMHM fait des inspections parce qu'il veut s'assurer qu'il n'y a pas d'insectes nuisibles ni de vermines dans ses immeubles (logements, corridors, salle commune, etc.).

#### Où fait-on des inspections?

L'OMHM fait des inspections dans les bâtiments où des logements ont déjà été infestés par des punaises de lit ou des coquerelles. De plus, si l'OMHM constate que des locataires de votre immeuble ramassent des meubles ou des matelas laissés à la rue, il se peut que vous ayez, vous aussi, la visite d'exterminateurs dans votre logement.

#### Que devez-vous faire avant la visite?

Vous devez vous assurer que l'exterminateur peut circuler dans toutes les pièces du logement, notamment les chambres à coucher. Ensuite, il est important d'**être présent** pour lui ouvrir la porte.

#### Comment se passe l'inspection?

L'exterminateur examine les armoires, le garde-manger et l'arrière du réfrigérateur à la recherche de coquerelles. Il examine aussi le matelas, le sommier, le cadre de lit, les fauteuils et les sofas à la recherche de punaises de lit. Il se rend également dans les espaces communs (garage, buanderie, salle communautaire, sous-sol) pour vérifier la présence d'autres insectes et vermines (rats, souris, etc.).

#### Combien de visites préventives l'OMHM fait-il?

Près de 8 000 visites sont effectuées chaque année dans les bâtiments à risque. L'OMHM découvre, malheureusement, des punaises dans 15 % des logements visités.

Les punaises de lit et les coquerelles se reproduisent très vite. Il est donc important d'appeler le **centre d'appels, au 514 872-6646**, si vous **en avez vu ou si vous pensez qu'il y en a dans votre logement**. L'OMHM enverra gratuitement un exterminateur pour examiner les lieux. S'il faut faire un traitement, celui-ci sera aussi gratuit.



Il est important que le locataire soit présent lors de la visite de l'exterminateur.

# à quoi servent-elles?

## ÉQUIPE D'INSPECTION POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF

### Pourquoi l'OMHM fait-il ces inspections?

L'OMHM fait ces inspections pour noter les réparations à faire dans votre logement afin de le maintenir en bon état.

### Comment se passe l'inspection?

Le technicien de l'OMHM fait le tour de votre logement avec vous. Il note toutes les réparations à faire et pose quelques questions pour compléter ses notes, mais ce n'est pas lui qui réalise les travaux. Il est important d'être **présent** lors de l'inspection.



Le technicien vérifie le fonctionnement de plusieurs éléments dans le logement.

### Que fait l'OMHM avec l'information recueillie?

Il y a trois niveaux d'intervention : les réparations urgentes, les réparations non urgentes, ainsi que les améliorations ou les travaux requis dans plusieurs logements.

### Réparations urgentes

Si le technicien constate un bris qui nécessite une intervention rapide, il le signale immédiatement au centre d'appels de l'OMHM. La réparation sera alors exécutée dans **un délai de 0 à 7 jours**. Voici quelques exemples de réparations urgentes : fenêtres fracassées, fuite d'eau du système de plomberie, détecteur d'incendie défectueux, système de chauffage non fonctionnel.

### Réparations non urgentes

Si la réparation requise ne présente pas une menace pour votre santé ou votre sécurité ou pour l'intégrité du bâtiment, elle est considérée comme non urgente. L'OMHM interviendra alors dans **un délai de 0 à 90 jours**. Voici quelques exemples de réparations non urgentes : filet d'eau qui coule dans l'évier, joint de silicone autour du bain à changer, porte d'armoire brisée, ventilateur d'évacuation défectueux.

### Améliorations ou travaux requis dans plusieurs logements

Le problème noté dans votre logement peut être lié à un besoin de travaux dans plusieurs logements de votre immeuble. Les délais d'intervention sont alors plus longs. L'OMHM doit :

- analyser le problème;
- prioriser les travaux en fonction de leur urgence par rapport à l'ensemble des travaux à réaliser dans tout le parc immobilier;
- obtenir les budgets;
- préparer un devis avant de lancer un appel d'offres.

C'est seulement après toutes ces étapes que les travaux pourront commencer. Voici quelques exemples de travaux requis dans plusieurs logements : remplacement de chauffe-eau, de compteurs en fin de vie utile, de vieux thermostats.

### Combien de visites fait l'OMHM?

Environ 6 300 visites de logements sont effectuées tous les ans. Il faut deux à trois ans pour que tous les logements soient inspectés au moins une fois. Lorsque le cycle est complété, l'OMHM en commence un autre.



**SIGNEZ TOUT PROBLÈME OU BRIS EN COMPOSANT LE 514 872-6646.**

Prenez note que l'OMHM évalue actuellement les délais d'intervention pour les travaux de réparation à faire dans les logements et les espaces communs.



**Sylvain Labrecque**  
Membre locataire du conseil d'administration de l'OMHM

## Cigarette et cannabis : il est temps d'y penser

Le gouvernement fédéral a déposé, en 2017, un projet de loi légalisant le cannabis (marijuana). Au Québec, l'Assemblée nationale a créé la Société québécoise du cannabis et a établi que l'âge légal d'achat et de consommation serait le même que pour l'alcool, soit 18 ans. La loi devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2018.

Qu'est-ce que cela signifiera pour nous, résidents de HLM sur l'île de Montréal ? Quelle position adoptera l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) sur les diverses questions qui risquent d'être soulevées par les locataires ?

Nous savons déjà que la Cour supérieure du Québec a statué que les propriétaires pouvaient interdire de fumer dans leurs immeubles. L'OMHM permet de fumer la cigarette dans ses logements, mais pas dans les espaces communs. Qu'en sera-t-il du cannabis ? La question ne se posait pas jusqu'à maintenant, mais avec ce projet de légalisation, il faudra prendre une décision.

Serait-il possible d'avoir des immeubles sans fumée et d'autres où il est permis de consommer tabac et cannabis ? L'avenir nous le dira... Une chose est certaine, il faudra bien peser le pour et le contre afin d'éviter de brimer le droit de fumer des uns et le droit à un environnement sain des autres.



**Ghislaine Laramée**  
Membre locataire du conseil d'administration de l'OMHM

## Le secret de la lutte aux parasites : la collaboration!

Le Comité consultatif des résidents (CCR) s'intéresse particulièrement à la lutte contre les parasites. Il a d'ailleurs formé, au printemps 2017, un sous-comité pour traiter de cette question. Celui-ci est devenu depuis le comité mixte CCR-OMHM, qui comprend des employés de l'Office municipal d'habitation de Montréal et un représentant de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec.

À l'invitation de l'OMHM, nous avons participé à une grande consultation le 27 mars dernier afin de contribuer à un plan d'action efficace de lutte à la vermine. L'OMHM le préparera au cours des prochains mois, après avoir complété son processus de consultation.

Nous, vos représentants, ferons le pont entre l'OMHM et les associations de locataires afin de vous tenir au courant. Les associations sont appelées à collaborer, entre autres, en ouvrant la salle communautaire aux locataires qui doivent sortir de leur logement pendant et après un traitement.

Les résidents, les employés et les exterminateurs sous-traitants doivent coopérer pour obtenir des résultats. En tant que locataires, nous avons des responsabilités. Je vous les rappelle :

- Appeler le centre d'appels dès la découverte ne serait-ce que d'une seule punaise de lit.
- Être présent lors de la visite de l'exterminateur et respecter ses instructions.
- Ne pas hésiter à poser des questions.
- Ne pas traiter soi-même le logement.
- Ne pas ramasser de meubles ou de matelas usagés.

En respectant ces consignes, nous multiplions nos chances de conserver des milieux de vie sains. Poursuivons notre lutte sans relâche !

## Prévenir les feux dans la cuisine

Par Julie Marie Dorval, collaboration spéciale

**Savez-vous que la moitié des incendies qui se sont déclarés dans les HLM de Montréal en 2017 provenaient de la cuisine et que la cause principale était les feux de cuisson?**

Faire à manger est une tâche de tous les jours qui nécessite de prendre certaines précautions. Nous vous invitons à suivre les consignes de sécurité suivantes pour prévenir le feu dans la cuisine et dans le logement.

### Dans la cuisine

Pour réduire les risques d'incendie quand vous préparez les repas :

- Ne laissez jamais un chaudron ou une poêle sans surveillance sur la cuisinière;
- Ne portez pas de vêtements amples quand vous faites cuire des aliments, puisqu'ils peuvent s'enflammer;
- Ne déplacez pas un poêlon ou une casserole en flammes;
- N'éteignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau; mettez plutôt un couvercle sur le plat enflammé ou répandez du soda à pâte sur les flammes;
- Évitez de faire de la friture dans une casserole; utilisez plutôt une friteuse conçue à cet effet;
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la cuisinière;
- Éteignez les ronds de la cuisinière et le four quand la cuisson est terminée;
- Ne laissez jamais un enfant seul dans la cuisine.

### Dans le logement

Pour éviter que le feu ou des situations fâcheuses se produisent dans votre appartement :

- Ayez aux alentours un extincteur portatif et apprenez à vous en servir avant d'en avoir besoin;
- Utilisez des rallonges électriques de qualité;
- Évitez l'utilisation de chandelles et de pots-pourris;
- Ne fumez pas au lit;

- Ne laissez pas de cigarettes allumées sans surveillance;
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre détecteur de fumée;
- Si votre détecteur de fumée sonne et qu'il n'y a pas d'incendie, ouvrez la porte de votre balcon, non celle de votre logement, car cela déclencherait l'alarme générale.

« Ces directives peuvent paraître simples, mais il est nécessaire de les appliquer pour assurer votre sécurité et celle des autres. Un incendie est toujours malheureux et cause beaucoup de dommages », rappelle Alain Hébert, directeur du Service du centre d'appels et de la sécurité à l'Office municipal d'habitation de Montréal.



En tout temps, dès qu'un incendie se déclare, il faut appeler les pompiers en composant le 9-1-1.



### EXERCICES D'ÉVACUATION : PARTICIPEZ!

L'OMHM organise des exercices d'évacuation une fois par année dans les tours HLM. Peu de temps avant la tenue de ces exercices, l'OMHM met à jour la liste des locataires à mobilité réduite ou qui sont temporairement invalides. Si vous êtes concernés, communiquez avec votre agent de location pour vous assurer que votre nom se trouve bien sur cette liste.

Faites-vous un devoir de participer aux exercices d'évacuation! S'il survient un incendie, vous serez prêt.

# Les demandes de changement de logement : ce qu'il faut savoir

Par Jocelyne Dorris, chargée de communication à l'OMHM

**Les demandes de changement de logement sont nombreuses. Elles sont traitées selon les politiques et les procédures de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).**

Comme il est impossible de répondre favorablement à toutes les demandes de changement, l'OMHM doit les classer par ordre de priorités sur des listes d'attente. Nous vous présentons ici quelques exemples de requêtes qui sont traitées en priorité. Votre agent de location peut vous renseigner davantage, en tenant compte de votre cas.

## Les demandes prioritaires

- Les déménagements rendus nécessaires à la suite de sinistres, un incendie par exemple, ou de problèmes techniques qui rendent le logement inhabitable.
- Les demandes qui découlent de raisons majeures touchant la sécurité ou la santé. Exemples : une personne subit des menaces graves liées à un acte criminel; une personne a des limitations physiques importantes à la suite d'une maladie et vit au 3<sup>e</sup> étage d'un HLM sans ascenseur.
- Les demandes de changement concernant le type de logement sont les plus fréquentes et sont évaluées selon la composition du ménage. On parle ici d'un appartement qui ne correspond plus aux besoins du locataire et aux normes d'occupation de l'OMHM. Exemple : un appartement devenu trop petit ou trop grand à la suite d'une naissance ou du départ de la maison d'un enfant.

Il faut noter que l'OMHM doit répondre également aux personnes en attente d'un logement HLM. Il y a actuellement environ 23 700 demandeurs sur nos listes d'attente.

## Autre cas de changement possible

Vous habitez depuis au moins 3 ans un logement HLM réservé aux personnes âgées, mais vous aimeriez déménager dans un autre logement de même grandeur? Informez-vous sur le Transfert Optionnel 60+. Il est à noter qu'il y a des frais pour ces transferts et qu'ils sont limités annuellement.

## À qui s'adresser pour changer de logement?

Le locataire qui désire changer de logement doit faire parvenir sa demande par écrit à son agent de location et mentionner ses motifs et ses choix de quartiers. L'agent l'aviserá par écrit de son admissibilité.

---

## SAVIEZ-VOUS QUE...

... l'OMHM peut demander un changement si le type de logement occupé ne cadre pas à la réalité du ménage? En tant que locataire, vous devez fournir à l'OMHM le nom de tous ceux qui habitent avec vous. Dès qu'une personne quitte le logement, vous devez en aviser par écrit votre agent de location. Pour ajouter un occupant, vous devez obtenir au préalable l'autorisation écrite de votre agent de location. Ces informations permettent de vous allouer un appartement d'une grandeur correspondant aux normes d'occupation.

---

Pour tout savoir sur l'OMHM  
[www.omhm.qc.ca](http://www.omhm.qc.ca)





## Club Fleurs et Jardins

# La saison 2018 s'annonce belle et féconde pour nos membres!

Par Jocelyne Dorris, chargée de communication à l'OMHM

**PAS ENCORE MEMBRE?**  
Veuillez remplir et retourner  
le formulaire ci-dessous.

**Cette année encore, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) offrira aux locataires membres du Club Fleurs et Jardins (CFJ) des services horticoles gratuits d'accompagnement, de conseil et de formation.**

L'OMHM a créé le CFJ en 2011 afin de répondre aux objectifs suivants :

- » Stimuler les projets de verdissement et d'agriculture urbaine auprès des personnes vivant en HLM;
- » Embellir les milieux de vie en suscitant la participation citoyenne.

Les retombées du club sont multiples : il favorise la biodiversité, la propreté, la vie communautaire et le bon voisinage dans les milieux de vie. De plus, les réalisations horticoles procurent un sentiment de fierté et de sécurité aux locataires.

### Un partenaire indispensable

Chaque printemps, tous les membres du CFJ reçoivent la liste des avantages et des services proposés pour la saison par l'OMHM et qui sont fournis par Sentier Urbain, l'organisme partenaire du CFJ.

Pendant l'été, les experts de Sentier Urbain parcourent les habitations pour rencontrer les locataires. De plus, ils s'occupent de prendre les commandes et de faire la livraison de matériel (bacs à fleurs, végétaux, terreau).

### Visites guidées dans des jardins inspirants

Cet été, l'OMHM a obtenu pour les membres du CFJ 50 laissez-passer, offerts gracieusement par Espace pour la vie, pour des visites du Jardin botanique et de ses serres d'exposition.

Sentier Urbain propose également une visite dans son Circuit Jardins. Animation, collation, prix de présence et musique sont au programme. « Par cette activité, les participants découvrent des îlots de verdure en plein cœur de la ville. Ils sont intéressés par plusieurs sujets et prennent part avec enthousiasme aux ateliers », affirme Lucie Vallée, conseillère bien connue de Sentier Urbain.

Les membres s'inscrivent auprès de Sentier Urbain pour participer à ces visites. Les locataires qui souhaitent devenir membre doivent remplir le formulaire ci-dessous.



## Bulletin d'adhésion

### Plus de 10 000 \$ en prix à gagner!

Un tirage sera effectué en début de saison. Les membres peuvent s'inscrire dans la catégorie balcon ou terrain. En étant membre, vous bénéficiez de plusieurs autres avantages comme des conseils, des formations, des visites de jardins et des dons de matériel horticole (quantités limitées).

Pour plus de renseignements, visitez la section « Vous êtes locataires », « Penser vert » du site [www.omhm.qc.ca](http://www.omhm.qc.ca)



Madame Adrienne Lambert des habitations De Marseille est très active au sein du CFJ.



Les visites de jardins urbains font découvrir aux participants des îlots de verdure en plein cœur de la ville.

## Un loisir rassembleur que l'OMHM encourage

En mai dernier, l'OMHM a fait tirer des chèques-cadeaux valides pour des achats en pépinière et les a envoyés aux gagnants pour qu'ils en profitent dès le début de la saison. Nous remercions les pépinières participantes : Angel Jardins, Frank Fleuriste, Mega Centre Montréal, Les serres Noël Wilson et fils, Pépinière Jasmin et Willy Haeck et fils.

De plus, par son volet jeunesse, le CFJ soutient financièrement une quinzaine d'organismes communautaires et environnementaux afin que des dizaines de jeunes résidants découvrent les plaisirs du jardinage.

« Les bienfaits individuels et collectifs du Club Fleurs et Jardins démontrent à quel point il s'agit là d'un projet rassembleur et unique », conclut Brigitte Laliberté, chargée de projet en développement durable à l'OMHM.

Pour connaître les gagnants des chèques-cadeaux et en savoir davantage, consultez notre site : [omhm.qc.ca/club-fleurs-jardins](http://omhm.qc.ca/club-fleurs-jardins).

## COUP DE POUCE JARDINAGE



Savez-vous qu'il est possible de faire pousser de beaux légumes même si votre potager est peu ensoleillé? Le mot d'ordre du jardinier futé : pensez bonne plante au bon endroit! Voici quelques suggestions pour ceux qui ont un balcon mi-ombragé :

- Privilégiez les légumes feuilles (laitue, épinard, roquette, bette à carde, cresson, oseille, chou, kale);
- Tentez l'expérience des légumes racines (radis, betterave, navet, rutabaga, topinambour);
- Évitez les légumes fruits (tomate, poivron, concombre, courge, cerise de terre, aubergine).

Prénom et nom de famille du participant (Une seule inscription par logement)

Adresse \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

[ \_\_\_\_\_ ]  
Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Quel mot représente le mieux votre aménagement :

Balcon  Terrain  Balcon et terrain

N.B. : En devenant membre du Club Fleurs et Jardins, votre adhésion est renouvelée à chaque année.

Renseignements :  
**514 872-2016**

Vous pouvez remplir un bulletin d'adhésion en ligne, au [www.omhm.qc.ca](http://www.omhm.qc.ca), sous l'onglet «Vous êtes locataires», «Penser vert».

OU

Envoyez votre bulletin d'adhésion à l'adresse suivante :  
OMHM - Club Fleurs et Jardins  
415, rue Saint-Antoine Ouest,  
2<sup>e</sup> étage, Montréal, Qc H2Z 1H8

En m'inscrivant au Club Fleurs et Jardins, j'autorise l'Office municipal d'habitation de Montréal à utiliser ma photo dans diverses publications.



## Découvrez vos nouveaux élus

Les locataires qui forment maintenant le Comité consultatif des résidents (CCR) de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) ont été élus en avril dernier dans les trois secteurs par les représentants des associations de locataires. De concert avec vos deux représentants au conseil d'administration (CA), Ghislaine Laramée et Sylvain Labrecque, les membres du CCR tiennent compte de vos besoins et de vos attentes dans leurs discussions afin d'émettre des recommandations et des avis à la direction générale et au CA. Le CCR contribue aux décisions de l'OMHM qui vous concernent.

Dès leur première rencontre, le 24 avril, les membres du CCR ont élu leur comité de liaison : Richard Gagné, président, Sylvain Labrecque, vice-président, et Tina-Lili Gagné, secrétaire.

### Une rencontre pour faire plus ample connaissance

L'OMHM a organisé une rencontre de bienvenue afin que les membres puissent faire connaissance entre eux et échanger avec la directrice générale et plusieurs directeurs de l'OMHM. Cette initiative a été bien accueillie, d'autant que près de la moitié des élus en sont à leur première expérience. En prenant la parole, la directrice générale, Danielle Cécile, a souligné que les relations de l'OMHM avec les locataires se définiront par trois mots-clés : ouverture, soutien et collaboration.

Des locataires ont alors pu exprimer leur engagement. « J'ai voulu m'impliquer au CCR, car j'ai à cœur les conditions de vie des personnes en HLM. Je veux parler au nom de la majorité silencieuse et des générations futures », a confié Carole Guilbault, une recrue des habitations La Seigneurie des rapides. Joanne Aubin et Gaétan Gauvin, tous deux des habitations Séguin, ont ajouté : « Au CCR, nous parlons directement avec la direction de l'Office. On est le porte-voix de tous les locataires et on veut travailler à l'amélioration des milieux de vie. » Voir page 2 pour la liste complète des membres du CCR.



Les membres du CCR, en compagnie de Robert Pilon de la FLHLMQ, en haut à gauche, et devant lui, de Lorena Garrido, directrice du Service du développement communautaire et social.



Une rencontre de bienvenue a réuni le CCR, la directrice générale et des directeurs de l'OMHM.

# S'engager pour avancer



Je saisis l'occasion pour féliciter les élus qui siègent au Comité consultatif des résidents (CCR) depuis avril dernier. Je les remercie de leur engagement et me fais une joie de travailler avec eux à l'avenir.

Les élections de ces représentants devaient avoir lieu en décembre 2017. Elles ont été reportées au printemps 2018, car le conseil d'administration (CA) de l'OMHM avait demandé au Service du développement communautaire et social d'analyser les instances de participation des locataires de tous les immeubles administrés par l'OMHM. Un groupe de travail, composé de locataires, d'un représentant de la Fédération des locataires de HLM du Québec et d'employés, a été constitué et déposera sa recommandation au CA à la fin de juin.

Je me réjouis de voir s'épanouir tous les beaux projets ID<sup>2</sup>EM présentés dans ce numéro. Les subventions obtenues vous permettent d'apporter vos propres solutions aux problèmes que vous vivez. En favorisant l'entraide et la mobilisation, ces initiatives améliorent concrètement vos milieux de vie. Si vous pensez à un projet pour l'an prochain, informez-vous auprès de votre organisateur communautaire pour connaître la date de dépôt des demandes.

Ils étaient nombreux, les 16 et 17 mai derniers, à réfléchir et à échanger lors de la rencontre annuelle des intervenants sociocommunautaires du Regroupement des offices d'habitation du Québec. C'est un événement important et l'une de nos organisatrices communautaires fait partie du comité organisateur. Sous le thème *L'accompagnement social pour mieux vivre ensemble*, plusieurs initiatives menées à Montréal y ont été présentées. Nos intervenants en sont revenus avec de nouvelles idées pour vous accompagner et faciliter le vivre-ensemble.

Maintenant que l'été s'annonce, profitez du beau temps pour jardiner et embellir vos balcons et vos terrains ! Et pendant la canicule, rappelez-vous de prendre des précautions contre les coups de chaleur et d'ouvrir les salles communautaires climatisées aux locataires. Passez un bel été !

Lorena Garrido, directrice  
Service du développement communautaire et social



Les membres du comité de liaison du CCR, de gauche à droite, Richard Gagné, Tina-Lili Gagné, et Sylvain Labrecque.

## LE COMITÉ CONSULTATIF DES RÉSIDANTS (CCR) PAR SECTEUR

REPRÉSENTANTS DES PERSONNES ÂGÉES	REPRÉSENTANTS DES FAMILLES ET PERSONNES SEULES
<b>SECTEUR EST</b>	
<b>Serge Arbour</b> Terrasse Ontario  <b>Monique Belisle</b> Habitations Adélar-Langevin  <b>Françine Dagenais</b> Les Jardins Châteauneuf	<b>Joanne Aubin</b> Habitations Séguin  <b>Tina-Lili Gagné</b> Habitations Saint-André  <b>Gaétan Gauvin</b> Habitations Séguin
<b>SECTEUR SUD-OUEST</b>	
<b>François Mikhail</b> Habitations Adrien-Trudeau  <b>Carole Guilbault</b> Habitations La Seigneurie des rapides  <b>Raymond Saulnier</b> Habitations des Fleurs	<b>Sean MacKenzie</b> Îlots Saint-Martin  <b>Richard Gagné</b> Îlots Saint-Martin  <b>Suzanne Payant</b> Habitations De l'Érablière
<b>SECTEUR NORD-OUEST</b>	
<b>René Cordero</b> Habitations Saint-Roch  <b>François Marquis</b> Habitations D'Auteuil  <b>Jacqueline Moisan</b> Habitations Émilien-Gagnon	3 postes vacants*  * Des élections auront lieu en juin au comité de secteur.

# Les projets ID<sup>2</sup>EM animent vos HLM

Quatorze initiatives de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID<sup>2</sup>EM) ont reçu des fonds cette année pour améliorer vos milieux de vie. Nous vous en présentons trois, un de chaque secteur. Vous trouverez la liste des autres projets subventionnés en page 4.

## Création d'un jardin communautaire de fleurs et de légumes

« Je crois que les gens ont besoin d'aller dehors. S'occuper d'un jardin est toujours bon pour le moral et la santé mentale », affirme Lorraine Bédard, présidente du comité de locataires des habitations **John-Patterson** dans le **Secteur Sud-Ouest**. Mais comment offrir ce genre d'activité dans un immeuble de 102 logements où les aînés sont nombreux à circuler en fauteuil roulant, en quadriporteur ou avec un déambulateur ?

Avec les conseils de Sentier Urbain, M<sup>me</sup> Bédard et ses bénévoles créeront un jardin de fleurs et de légumes dans des bacs surélevés. Cela facilitera la plantation et l'entretien. La majorité des locataires pourront y participer et mettre de la vie dans leur cour. Chaque activité de jardinage – semis, plantation, entretien, récolte – sera l'occasion de créer des liens, de partager ses connaissances et de briser la solitude.



*Lorraine Bédard et Suzanne Brisebois ont manié la pelle dès le retour des beaux jours pour préparer le terrain.*

## Bien se nourrir à petit prix, c'est possible!

Au centre-ville de Montréal, les locataires trouvent difficile de se nourrir à faible coût, car les ressources alimentaires abordables sont rares. Dans le **Secteur Est**, l'OMHM a proposé un projet, avec l'appui des comités de locataires des habitations **Sainte-Catherine-d'Alexandrie, Saint-André, Terrasse Ontario et de petits immeubles pour familles**. Le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie sera le porteur de cette initiative.

Le cœur du projet tourne autour d'ateliers de nutrition et de cuisine économique basés sur des recettes de résidents (bonifiées par une nutritionniste) et des trucs pour éviter le gaspillage. À cela s'ajouteront des promenades dans le quartier pour mieux connaître ses ressources alimentaires. Le projet touchera 432 personnes vivant dans 3 tours d'habitation pour aînés et une quinzaine de petits bâtiments pour familles. Il leur donnera l'occasion de mieux se connaître et de socialiser grâce à la nourriture.



## Coudre des liens autour de la table

Le comité des habitations **André-Grasset**, dans le **Secteur Nord-Ouest**, met sur pied un atelier de couture avec la participation de l'Entre-maisons Ahuntsic. Une fois par semaine, une couturière enseignera aux locataires à réparer ou à fabriquer des vêtements et d'autres objets en tissu. Il y aura aussi des périodes de couture libre. Danielle Duperron, membre du comité et responsable du projet, estime que « cela favorisera les rapprochements interculturels, ce qui améliorera l'ambiance et les conditions de vie ».

Les habitations André-Grasset comptent 99 logements pour les familles, dont 60 % sont monoparentales. Les mères sortent peu et réussissent difficilement à développer des liens. Le comité de locataires rejoint certaines d'entre elles, qui ont justement eu l'idée de l'atelier de couture. Une activité de cuisine communautaire multiculturelle aura aussi lieu toutes les deux semaines pour solidifier les liens créés par la couture.

*Une fois par semaine, une couturière enseignera aux locataires à réparer ou à fabriquer des vêtements et d'autres objets en tissu.*

# Nouveaux comités de locataires

Depuis février dernier, 14 élections ont eu lieu dans les HLM de Montréal, dont 4 pour créer de nouvelles associations de locataires. Bravo à tous ces nouveaux élus qui ont à cœur d'améliorer la qualité de vie dans vos habitations!

## SECTEUR SUD-OUEST

### NOUVELLES ASSOCIATIONS

#### Richmond **F**

Flores Villegas, Delmy Guadalupe  
McTavish, Donna  
Skerrett, Sandra  
Morissette, Jean-Daniel

#### Résidence H. F.-Malo **P**

Corbin, Bertha  
McLean, Michael  
Labine, Patricia-Joyce  
Lauzon, Claudette  
Haines, Diane

#### Plamondon **P**

Baranova, Valentina  
Subramaniam, Krishnathanan  
Modlinsky, Carolyn  
Andren, Helen  
Rodricks, Clare Jessica

#### Montmorency **P**

Duclos, Manon  
Coveyduck, Donald  
Godi, Chantal

#### Fernande-Rochon

##### de Gongre **P**

Wade, Yvette  
Calzada, Angela  
Gingras, Michel

#### Monkland **P**

Gheorghe, Lidia  
Watts, Marion  
Aznaourian, Dmitri  
Clyke, Grace  
Ta, Binh  
Simeonova, Cvetana  
Tyson, Dora

## SECTEUR NORD-OUEST

### NOUVELLE ASSOCIATION

#### Gabriel-Sagard **P**

Leboeuf, Guylaine  
Caitak, Raquel  
Rodriguez, Maria Hortensia  
Martinez, Lourdes

#### Saint-Marc **P**

Dubé, René  
Corneau, Nicole  
Heycak, Mary Ann  
Paul, Monique  
Sperano, Francine  
Gallant, Michel  
Couture, Mireille

#### De Bellechasse **P**

Lagacé, Malvina  
Lafrance, Carmen  
Dupuis, Manon

#### Henri-Gratton **P F**

Vilsaint, Marie Violette  
Abdelmalek, Ennaji  
Frangipane, Monique  
Busque, Réjean

#### Pelletier **F**

McGraw, Jeannie  
Léveillé, Karine  
Rousseau, Yelda  
Fortin, Guylaine

## SECTEUR EST

#### Terrasse Ontario A et C **P**

Hébert, Pierrette  
Renaud, Pierrette  
Pineau, Rachel  
Arbour, Serge  
Lefebvre, Colette

#### Hôtel-De-Ville **P**

Browne, Glenmore  
Blackburn, Denise  
Houle, Christian

**P** HLM pour personnes âgées **F** HLM pour familles et personnes seules

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif et sont sujets à changement selon l'évolution des associations de locataires.

## LES AUTRES PROJETS ID<sup>2</sup>EM DE 2018

Secteur	Habitations	Titre du projet
Nord-Ouest	André-Corneau De La Visitation Meunier-Tolhurst Rosemont	Les aînés dynamiques jardinent ensemble Les ateliers Popot' Art Cuisines collectives et communautaires Prendre racine pour nourrir un avenir durable!
Sud-Ouest	Côte-des-Neiges De Carillon De l'Érablière Duff-Court HLM de la Petite-Bourgogne	Jardin pour tous Carillon : Une communauté réunie autour de son jardin et de son marché La santé au travers du jardinage Duff-Court en pot Café-Marché de la Petite-Bourgogne : vers un circuit intégré de l'alimentation
Est	La Pépinière	Vert l'harmonie — Cultivons notre avenir
Sud-Ouest et Nord-Ouest	Alexandra, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Raymond, Saint-Sulpice	Ruches d'art en HLM, an 2



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

L'Interaction est publié par le Service des communications de l'Office municipal d'habitation de Montréal  
415, rue Saint-Antoine Ouest, 2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1H8 www.omhm.qc.ca

Chargée de projet et rédaction : Jocelyne Dorris Rédaction et coordination : Hélène Morin

Photos : Martin Alarie, OMHM, Lorraine Bédard, Shutterstock Révision : Marie-Rose Basque, Linguitech

Infographie : Communication Art & Graf

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions à [suzanne.dupaul@omhm.qc.ca](mailto:suzanne.dupaul@omhm.qc.ca).

# Prendre soin de son animal de compagnie pour le bien-être de tous!

Par Jocelyne Dorris, chargée de communication à l'OMHM

## Un animal de compagnie procure beaucoup de plaisirs, mais s'accompagne aussi de responsabilités.

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) permet la présence d'animaux de compagnie dans ses logements. Il s'appuie sur la réglementation de la Ville de Montréal en ce qui touche le nombre d'animaux autorisés dans un appartement ainsi que les règles de conduite et de civisme.

L'animal est un être doué de sensibilité et a des besoins qu'il faut satisfaire. Cela veut dire en prendre soin tout en respectant les règles qui assurent la sécurité des citoyens et la propreté de l'espace public, comme :

- tenir son chien en laisse;
- ne pas laisser sortir librement son chat ou son chien;
- ne pas attacher l'animal à l'extérieur sans surveillance;
- ramasser les excréments et en disposer dans une poubelle;
- veiller à ce que son animal de compagnie ne dérange pas les autres résidents.

## Des ressources pour vous aider

Malheureusement, trop d'animaux sont abandonnés dans les logements lorsque le propriétaire déménage. Pourtant, il existe des ressources pour les accueillir et leur offrir une seconde chance en les proposant pour l'adoption. Le service 3-1-1 de la Ville vous donnera des références comme la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) et Le Berger Blanc. Consultez le site Web de ces refuges : [sPCA.com](http://sPCA.com) et [bergerblanc.com](http://bergerblanc.com).

## Vivre à Montréal avec son animal

La Ville de Montréal exige un permis annuel pour les chiens et, dans la majorité des arrondissements, pour les chats. Lorsque vous enregistrez Pitou et Minou, l'arrondissement vous remet une médaille que votre animal doit porter, sous peine d'amende. Pour information, composez le 311.

Le site [ville.montreal.qc.ca/animaux/](http://ville.montreal.qc.ca/animaux/) donne une foule de renseignements aux citoyens. La Ville produit aussi un petit guide pratique très bien fait, *Vivre à Montréal avec son animal*. Vous pouvez le trouver dans un bureau Accès Montréal et en ligne : [tinyurl.com/animauxomhm](http://tinyurl.com/animauxomhm).

## Des mesures pour favoriser la cohabitation harmonieuse

L'OMHM a mis en place des mesures pour harmoniser la relation entre les résidents, les employés et les animaux. Parmi ces mesures, mentionnons un accroche-porte, utilisé par des employés de l'OMHM pour avertir un locataire dont le chien incommode les autres résidents.

Il y a aussi l'affiche « J'aime mon animal, je ne l'oublie pas! ». C'est en fait un formulaire que le locataire pose à l'intérieur de la porte de son logement et sur lequel il inscrit les coordonnées d'une personne qui peut prendre en charge son animal de compagnie en cas d'imprévu (hospitalisation, départ urgent). Il est important de mettre à jour les informations sur le formulaire.



**J'AIME MON ANIMAL, JE NE L'OUBLIE PAS!**

Vous avez un animal de compagnie, vous l'aimez et en prenez grand soin. Cependant avez-vous pensé qu'en prenant soin s'il vous arrivait quelque chose?

Nous vous invitons à mettre cette affiche derrière votre porte de logement pour qu'elle soit bien en vue, afin d'indiquer à l'Office les mesures à prendre envers votre animal en cas d'urgence.

J'ai un :       AUTRE :  \_\_\_\_\_

Son nom est : \_\_\_\_\_

Caractéristiques particulières (exemple : grima, allergies, obéissant, etc.) : \_\_\_\_\_

**EN CAS D'URGENCE**

J'en confie le soin à : \_\_\_\_\_  
(nom de la personne en lettres majuscules s.v.p.)

Lien (par exemple voisin, sœur, ami, etc.) : \_\_\_\_\_

Son numéro de téléphone à la maison : \_\_\_\_\_ au travail : \_\_\_\_\_

Si cette personne n'est pas disponible, ma 2<sup>e</sup> personne-ressource est : \_\_\_\_\_  
(nom de la personne en lettres majuscules s.v.p.)

Lien (par exemple voisin, sœur, ami, etc.) : \_\_\_\_\_

Son numéro de téléphone à la maison : \_\_\_\_\_ au travail : \_\_\_\_\_

Il est de la responsabilité des locataires de s'assurer du bien-être de leur animal en tout temps. N'oubliez pas de prévenir les personnes mentionnées plus haut que vous les avez choisies pour prendre soin de votre animal pendant votre absence.

Si l'Office municipal d'habitation de Montréal ne peut joindre une de vos deux personnes-ressources ou que celles-ci ne souhaitent pas s'occuper de votre animal, l'Office se verra dans l'obligation de confier l'animal à un refuge municipal.



Demandez l'affiche à votre agent de location.

# Code d'éthique de l'Office municipal d'habitation de Montréal Dire merci... de la bonne façon!

Par Annette Franz, chargée de communication à l'OMHM

## Savez-vous que, dans le cadre de leur travail, tous les employés de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) doivent respecter le Code d'éthique de l'OMHM?

Ce code d'éthique établit les règles de conduite que les employés doivent respecter dans le cadre de leur travail et dans leurs rapports avec vous. Il s'applique à tous les employés, mais aussi aux stagiaires, bénévoles et fournisseurs de l'OMHM.

Vous êtes nombreux à vouloir remercier les employés en des occasions spéciales, comme la période des fêtes, ou en reconnaissance d'un service rendu. Qu'il s'agisse d'une bouteille de vin, d'une boîte de sucre à la crème, d'une somme d'argent ou d'un chèque-cadeau, nos employés doivent refuser ce geste même s'il vient du cœur. Le Code d'éthique de l'OMHM interdit d'accepter les cadeaux et les pourboires.

### Un code qui repose sur les valeurs de l'OMHM

Le code d'éthique se base sur les valeurs de l'OMHM, que sont l'intégrité, la loyauté, la recherche de l'excellence, le respect, la satisfaction du client et la transparence. Nous les appliquons quotidiennement dans tout ce que nous faisons. Voici quelques exemples :

- Les employés sont tenus de vous vouvoyer et de vous appeler par votre nom en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame », sauf si vous leur demandez de faire autrement.
- Les employés ne peuvent pas faire des travaux autres que leurs tâches et être payés par les locataires.

- Les employés doivent protéger vos renseignements personnels. Ils ne sont pas autorisés à communiquer des détails vous concernant à l'extérieur de l'OMHM. À l'intérieur de l'OMHM, ces informations circulent uniquement lorsque c'est nécessaire dans le cadre du travail à accomplir.
- Les employés doivent rechercher l'excellence. S'ils ne peuvent fournir un service dans les délais prévus, ils doivent vous avertir et vous informer du suivi. S'il y a lieu, ils doivent essayer de vous diriger vers quelqu'un qui peut vous aider.

### Éviter tout favoritisme

Pour l'OMHM, il est primordial que les employés exercent leur travail avec honnêteté et impartialité : le favoritisme n'a pas sa place. Vous pouvez donc vous attendre à être traité avec le même respect, le même souci du travail bien fait et dans les mêmes délais que votre voisin, peu importe si vous connaissez l'employé depuis longtemps ou si vous êtes nouvellement arrivé dans l'immeuble. Et les employés ne doivent pas tenir compte de votre race, religion, langue, orientation sexuelle, etc.

C'est justement pour éviter toute impression de favoritisme qu'il est interdit d'accepter des cadeaux et des pourboires. Alors, que pouvez-vous faire pour exprimer votre reconnaissance envers un employé? Un sourire, un « merci » dit en personne ou écrit dans une carte de souhaits, voilà qui est notre plus beau cadeau et notre meilleure récompense!





# Une danseuse étoile née aux habitations Place Normandie

Par Julie Marie Dorval, collaboration spéciale

**Lakesshia Pierre-Colon s'est passionnée très jeune pour la danse. Aujourd'hui âgée de 26 ans, elle a fait partie des concurrents de l'émission *Danser pour gagner!***

Fille d'immigrants haïtiens, Lakesshia est venue au monde à Montréal, aux habitations Place Normandie. Sa mère n'a pas eu le temps de se rendre à l'hôpital. Les ambulanciers sont venus la chercher dans son logement! Le HLM occupe donc une grande place dans le cœur de la famille. D'ailleurs, sa grand-mère y vit encore.

## Une enfance au rythme de la danse

Pendant son enfance, Lakesshia aimait écouter de la musique et danser pour le plaisir. Son oncle Jean-Marc s'amusait à tourner avec elle des vidéos de danse. C'est ce qui l'a poussée à suivre des cours de danse au local communautaire de Place Normandie.

Vers l'âge de 17 ans, elle a déménagé à Laval, puis a étudié dans un collège privé et un collège public. La danse faisait toujours partie de sa vie. Quand son père est décédé, deux ans plus tard, elle a décidé de mettre les bouchées doubles. « La mort de mon père a été un choc pour moi. J'ai pris ma vie au sérieux et je me suis engagée à réaliser mes rêves. Je voulais danser à tout prix, participer à des compétitions et en faire ma carrière », confie Lakesshia.

## Compétitions internationales

Après son passage au cégep en sciences humaines, elle s'est inscrite à l'université en danse contemporaine en tant qu'interprète. Les compétitions et les voyages ont suivi. Avec la compagnie de danse dont elle faisait partie, « 24K » (pour 24 karats), elle a présenté des spectacles et participé à des concours en Ontario, au Yukon, à New York, à Amsterdam, à Paris et au Japon. Rien ne l'arrêtait! Cette compagnie était dirigée par Cindy « Goldylocks » McAuliffe, cofondatrice du studio Urban Element Zone et l'une des références en danse urbaine à Montréal.

## Émission *Danser pour gagner*

Ensuite, des membres ont quitté la compagnie, mais une autre a été créée : Ör Pür. Les danseurs d'Ör Pür ont passé une audition à la populaire émission *Danser pour gagner* et ont été choisis parmi une centaine d'équipes!

Ces six garçons et Lakesshia, la seule fille de la troupe, se sont entraînés, du lundi au vendredi, à la station de télévision, en plus de s'exercer les fins de semaine avec Cindy. Celle-ci a été leur chorégraphe à l'émission et leur entraîneuse régulière.



Bien qu'Ör Pür ait été éliminée dans la semaine du 12 mars, elle a figuré au top 6 de l'émission! De plus, elle a livré une excellente performance à la grande finale qui avait lieu le 28 mars.

Lakesshia est très heureuse et espère pouvoir danser longtemps encore. Si une raison l'en empêchait, elle ouvrirait son école de danse et fonderait une association pour aider les gens à réaliser leurs rêves. « C'est important d'avoir confiance en soi. Ayez confiance et réalisez vos rêves. C'est possible et essentiel. »

Lakesshia avec les membres d'Ör Pür en répétition au réseau de télévision V

## La Fondation fait son cinéma au profit des jeunes des HLM!

Par Jocelyne Dorris, chargée de communication à l'OMHM

**Cette année, la Fondation de l'Office municipal d'habitation de Montréal (FOMHM) a innové en présentant son cocktail-bénéfice printanier au Musée Grévin.**

L'événement, présenté pour une deuxième année consécutive par le Groupe Geysier et animé avec brio par M<sup>me</sup> Danielle Ouimet, a eu lieu le 29 mai dernier. Près de 350 invités ont profité de l'occasion pour visiter le musée de statues de cire et « côtoyer » des vedettes du cinéma, du sport et de la politique!

Cette activité annuelle de la FOMHM, qui en était à sa 8<sup>e</sup> édition, a permis de récolter des fonds pour encourager les quelque 10 000 jeunes vivant en HLM à persévérer dans leurs études et à s'investir activement dans la société montréalaise et québécoise. Pour l'année scolaire 2017-2018, la Fondation a remis, grâce au programme Persévéra



d'Éducaide, 48 bourses d'études afin de soutenir les jeunes de façon individuelle dans leur parcours scolaire. De plus, 7 organismes communautaires travaillant auprès des jeunes des HLM ont reçu un appui financier pour augmenter l'accès à des activités d'aide aux devoirs ainsi qu'à des activités culturelles, éducatives et sportives.

La Fondation organise toute l'année des activités de collectes de fonds, en plus de deux événements-bénéfices majeurs. Le prochain grand rendez-vous aura lieu le 29 octobre 2018. La tête d'affiche en sera Vincent Vallières. Rappelons qu'Ariane Moffatt, Florence K et les sœurs Boulay ont déjà chanté pour la cause. Pour en apprendre davantage sur la mission et les réalisations de la Fondation de l'OMHM, visitez le site :

[www.fondationomhm.ca](http://www.fondationomhm.ca).



## La Fondation de l'OMHM s'active sur les réseaux sociaux

Par Martin Després, chargé de communication à l'OMHM

**La Fondation de l'Office municipal d'habitation de Montréal (FOMHM) est maintenant présente sur les réseaux sociaux. Cette présence permettra de mettre en valeur ses réalisations et de promouvoir ses activités.**

Les réseaux sociaux attirent de plus en plus de personnes, jeunes et moins jeunes. Il était donc important que la Fondation se mette « à la page » afin de faire connaître ses interventions visant la réussite des jeunes en HLM, de promouvoir ses activités caritatives et de faire rayonner celles et ceux qui s'impliquent activement pour la cause.

Au fil des jours et des semaines, de nouveaux contenus y seront ajoutés afin, entre autres, de faire découvrir des jeunes qui profitent des actions et de la mission de la FOMHM. Restez à l'affût pour des témoignages, des projets emballants et des annonces de nos événements à venir. Encouragez-nous : aimez et suivez nos pages! Invitez vos amis à en faire autant! Aimez et relayez nos contenus! Partagez les nouvelles!



Facebook

[Fondation de l'Office municipal d'habitation de Montréal](https://www.facebook.com/fondationomhm)



LinkedIn

[linkedin.com/company/fondationdelomhm/](https://www.linkedin.com/company/fondationdelomhm/)



YouTube

[Fondation Office municipal d'habitation de Montréal](https://www.youtube.com/channel/UC...)

## Le MOUV : l'espace d'échange et de dialogue des jeunes des HLM Notre nombre est notre force!

Par les jeunes du MOUV

**Sais-tu que les jeunes du MOUV ont organisé une sortie gratuite au centre de divertissement iSaute à laquelle ont participé plus de 50 jeunes des HLM en février 2018?**

Voilà une initiative qui démontre le dynamisme du MOUV (Mouvement des jeunes en HLM)! Tu es un jeune des HLM? Tu as la possibilité de t'exprimer, de partager tes idées et d'être écouté à travers le MOUV, qui existe depuis 2014.

Ce mouvement est composé de représentants de différents quartiers qui œuvrent pour une meilleure qualité de vie. Il consulte les jeunes pour définir ensemble des projets qui feront rayonner la jeunesse en HLM. Le MOUV bénéficie chaque année d'un financement de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la réalisation de ses différents projets. Il a aussi la possibilité de rencontrer deux fois par an la direction générale de l'OMHM pour discuter de ses préoccupations.



La sortie au centre iSaute a été très populaire auprès des jeunes.

Tous les jeunes âgés de 12 à 25 ans qui vivent en HLM peuvent s'impliquer en proposant des projets qui mobilisent les autres jeunes de leur milieu. Si tu souhaites t'engager dans ce mouvement qui est le tien, envoie un courriel à l'adresse : [lemouvomhm@gmail.com](mailto:lemouvomhm@gmail.com). Le MOUV est aussi présent sur Facebook : [mouv omhm](#) ou [jeunesse omhm](#).

Ouvre bien l'œil, car le MOUV prévoit d'autres activités réunissant les jeunes des HLM dans les prochains mois.

## Découvrir un milieu de travail

Par Valérie Rhême, chargée de communication à l'OMHM

**En mars dernier, 25 jeunes vivant en HLM ont été accueillis par des employés de l'OMHM lors d'un stage d'un jour. Ils ont ainsi pu découvrir différents aspects d'un métier (secrétaire, préposé à la prise d'appels, préposé à l'entretien et aux réparations, etc.). Les jeunes et les employés ont bien apprécié cette journée.**



La stagiaire Aashiha Babu (à droite) a été reçue par Vanessa (à gauche sur la photo), Lise et Stéphanie du Bureau des plaintes. L'étudiante de 5<sup>e</sup> secondaire s'est exclamée : « J'adore ça! C'est intéressant! » Lise a souligné : « C'est génial! Elle est très motivée. En retour, nous avons beaucoup appris sur son engagement dans la communauté, entre autres dans le MOUV, car Aashiha est une de ses dynamiques membres ».



Le stagiaire au centre d'appels Sipula Ravi Ambrosio s'est dit, pour sa part, étonné par la variété des appels : « Je pensais que les gens appelaient surtout pour un tuyau qui coule, mais il y a aussi des appels au sujet du chauffage, des stationnements, des ascenseurs, etc. ».



La photo de Ravi a été prise par Yusra Bahi, la stagiaire au Service des communications. « Je suis entrée dans le monde du travail! J'ai aimé la tournée qu'on a faite pour recueillir les commentaires des autres stagiaires. J'ai pris des photos et je me disais qu'elles seraient peut-être publiées dans La Rose des vents! » C'est maintenant chose faite, Yusra!

# Les services de soutien à l'autonomie

Par Mélanie Samson, travailleuse sociale à l'OMHM

**Une des peurs liées au vieillissement est la perte graduelle de son autonomie à domicile. Heureusement, il existe différents services de soutien aux personnes âgées dans la communauté.**

Les activités courantes du quotidien, comme se nourrir, assurer ses soins d'hygiène et s'occuper de l'entretien de son logement, peuvent devenir difficiles avec l'âge. Souvent, ces pertes dues à l'avancement en âge entraînent la crainte de devoir quitter son milieu de vie naturel.

Cette crainte peut avoir des impacts sur la qualité de vie des aînés et les amener à cacher leurs difficultés de fonctionnement à domicile, ce qui les met en danger dans leur logement. Par exemple, une personne qui nécessite de l'aide pour ses soins d'hygiène risque de tomber dans le bain en prenant sa douche seule.

une évaluation de vos besoins sera effectuée. Vous aurez alors l'occasion de discuter avec votre équipe de soutien à domicile de ce qui vous convient le mieux.

Les tâches de la vie quotidienne vous permettent de maintenir votre santé physique et mentale. Vous devez reconnaître les actions que vous pouvez faire seul. Les intervenants ont le souci de respecter et de préserver vos capacités à prendre soin de vous.

Demander du soutien rapidement  
en cas de besoin permet de  
préserver son autonomie  
plus longtemps.

### Un réseau pour aider

Tôt ou tard, une personne vieillissante peut éprouver une perte d'autonomie légère ou prononcée. Il est possible de demeurer à domicile grâce à l'aide de ses proches et d'organismes communautaires. De plus, le réseau de la santé et des services sociaux affirme sa volonté de soutenir les aînés à préserver leur autonomie le plus longtemps possible.

La première démarche pour accéder aux ressources publiques est de communiquer avec votre CLSC, par téléphone ou en personne, en expliquant que vous souhaitez recevoir du soutien à domicile pour différentes tâches. À la suite de cette démarche,

Demeurer actif physiquement  
et mentalement, bien  
s'alimenter et entretenir des  
relations amicales  
contribuent à renforcer notre  
capacité de vivre à domicile.



CENTRE  
DE RÉFÉRENCE  
DU GRAND  
MONTRÉAL

Le Centre de Référence du Grand Montréal donne de l'information sur les ressources sociales et communautaires de Montréal, comme les services de livraison de repas à petits prix et les organismes d'aide au ménage subventionnés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (selon le revenu et la condition familiale). Composez le 514 527-1375 ou le 2-1-1.

La ligne Info-social 8-1-1 est un service téléphonique gratuit. Elle permet de joindre un professionnel en intervention psychosociale si vous traversez une situation qui vous fait vivre de l'anxiété.

# Conséquences de la Loi sur le cannabis : les locataires seront consultés

Par Mathieu Vachon, directeur des communications à l'OMHM

Le projet de loi du gouvernement fédéral qui vise à légaliser le cannabis en 2018 fait beaucoup jaser au Québec depuis plusieurs mois. Vous avez sûrement lu ou entendu toutes sortes d'opinions sur le sujet et vous vous posez probablement des questions sur les conséquences de cette loi dans votre milieu de vie.

Le sujet préoccupe la direction et le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) tout autant que vous. Les impacts possibles de cette nouvelle loi sur la sécurité et la cohabitation harmonieuse sont d'ailleurs au cœur de nos réflexions. Il revient au propriétaire, donc à l'OMHM, de savoir s'il désire interdire la consommation du cannabis dans les logements et les aires communes extérieures.

C'est pourquoi le conseil d'administration de l'OMHM veut se donner le temps de bien évaluer les impacts qui découlent de

cette interdiction. Il souhaite d'abord consulter les locataires ainsi que leurs représentants avant de prendre quelque décision que ce soit. De plus, le cannabis amène l'OMHM à examiner la question du tabagisme, car les enjeux liés à l'usage du tabac et du cannabis sont semblables.

Cette consultation auprès des locataires a commencé en mai dernier et se poursuivra jusqu'à l'automne. Les recommandations qui en découleront seront déposées au conseil d'administration en décembre 2018. Elles orienteront la décision des administrateurs.

Cette situation sera nouvelle pour tout le monde. Il est donc important de bien réfléchir aux conséquences de nos décisions.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de notre démarche.

## ■ Le plaisir de se côtoyer

### Les petites histoires des habitations Gabriel-Sagard

Le lancement du livret *Les petites histoires* a eu lieu le 16 février dernier en présence de nombreux invités. Le livret raconte un moment touchant de la vie de quelques résidents de ce HLM situé dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, tout en nous renseignant sur qui était Gabriel Sagard et sur le quartier Saint-Michel. Cette belle initiative est signée par l'Association des personnes âgées Gabriel-Sagard. Félicitations à M<sup>mes</sup> Guylaine Leboeuf et Rachel Caitak, membres du comité de locataires, pour ce recueil inspirant!



### Les habitations La Pépinière à l'honneur grâce au Projet Harmonie

Vert l'harmonie du Projet Harmonie, implanté aux habitations La Pépinière, a remporté les honneurs de la catégorie « Organismes à but non lucratif, associations et regroupements » lors du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal. La serre urbaine trois saisons installée au cœur du HLM est très populaire auprès des résidents de tous les âges et a inspiré la création de cuisines collectives. Partager des goûts communs, comme le jardinage et la cuisine, permet aux locataires de développer des liens de bon voisinage.



## Laveuses et sècheuses : un changement important

Par Marie-Eve Leblanc, chargée de communication à l'OMHM

**L'OMHM confie à une entreprise le mandat de fournir et d'entretenir les laveuses et les sècheuses dans ses buanderies. Tous les 5 à 8 ans, il lance un appel d'offres pour sélectionner un fournisseur.**

L'entreprise doit offrir le service au meilleur prix, répondre aux exigences de l'OMHM, et entre autres, s'engager à :

- installer des laveuses et des sècheuses neuves;
- **maintenir, pour les 5 prochaines années, un prix de 0,75 \$** pour un lavage et un séchage.

La compagnie Debsel a été retenue et remplace donc Coinamatic. C'est une deuxième expérience pour Debsel puisqu'elle a offert le service de 2004 à 2012.

### Une vaste opération

Le remplacement des appareils a été planifié pour limiter la durée des interruptions de service. De février à juin 2018 :

- 395 adresses seront visitées;
- 1753 laveuses et sècheuses neuves seront installées dans 598 buanderies.



### Des changements et des trucs d'utilisation

Les nouveaux appareils n'ont pas de minuterie. Retenez donc que :

- un **lavage** dure de **30 à 36 minutes**, selon le programme sélectionné;
- un **séchage** dure **60 minutes**.

Il est important de ne pas surcharger les appareils. Vous limiterez ainsi les bris et obtiendrez :

- de meilleurs résultats de lavage;
- un essorage et un séchage plus efficaces.

Pour signaler un problème ou poser des questions sur le fonctionnement des appareils : **Debsel 514 481-0215**.

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h, un employé de Debsel répondra à votre appel. En dehors de ces heures, laissez un message dans la boîte vocale en précisant votre nom, adresse et numéro de téléphone ainsi qu'une description du problème. Au besoin, un technicien se rendra sur place dans un délai maximal de 48 heures.

## ■ Le plaisir de se côtoyer

### Un nouveau comité aux habitations Beudet

Le 23 novembre 2017 marque un grand jour pour les habitations Beudet. En effet, sans comité de locataires pendant près de 10 ans, les habitations ont maintenant un nouveau comité grâce au travail de locataires engagés et motivés et à l'aide de l'organisatrice communautaire et d'une agente de milieu de vie. Longue vie à ce comité!



### Une nouvelle salle de lavage aux habitations Roland Farineau



À la demande des locataires des habitations Roland Farineau, situées dans l'arrondissement de Lachine, l'OMHM a déplacé la salle de lavage du sous-sol au rez-de-chaussée pour la rendre accessible à tous. Depuis, selon M<sup>me</sup> Irène Beauvais, la salle est devenue un endroit populaire où il fait bon discuter et faire plus ample connaissance entre voisins!

# La porte d'entrée des services aux locataires en trois étapes

## 1 À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE?

### CENTRE D'APPELS ET DE LA SÉCURITÉ

514 872-OMHM (6646)

Pour toute demande touchant :

- l'entretien
- les réparations
- la salubrité
- la sécurité (bruit, présence d'intrus dans les locaux ou les logements de l'OMHM, intimidation, tout autre problème lié à la sécurité)

Un préposé à la prise d'appels vous répondra et enregistrera votre demande pour qu'elle soit traitée par la bonne personne.

### AGENT DE LOCATION

Le numéro de téléphone de l'agent de location est sur votre bail, dans votre *Guide du locataire* ou sur toute lettre qui vous a été envoyée.

Pour tout renseignement touchant :

- le renouvellement ou l'annulation du bail
- le paiement du loyer
- le stationnement
- un changement de logement
- un problème de voisinage

Vous pouvez l'appeler ou lui écrire au bureau de votre secteur (l'adresse se trouve dans *La Rose des vents* et dans votre *Guide du locataire*).

## 2 VOUS N'AVEZ PAS REÇU LE SERVICE À VOTRE ENTIÈRE SATISFACTION?

Vous devez téléphoner au **centre d'appels et de la sécurité** (514 872-6646) pour transmettre un message au directeur du service responsable; celui-ci vous rappellera dans les meilleurs délais. Le préposé aux appels saura de quel directeur il s'agit en fonction de votre type de demande. Veuillez noter que le directeur a 20 jours ouvrables pour traiter votre demande et vous répondre.



## 3 VOUS ÊTES SANS RÉPONSE OU VOUS ÊTES TOUJOURS INSATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE?

C'est à ce moment, lorsque les étapes 1 et 2 sont terminées, que vous pouvez faire une requête au **Bureau des plaintes** de l'Office municipal d'habitation de Montréal, qui fera une enquête dans les 20 jours ouvrables suivant l'ouverture du dossier.

- Vous pouvez joindre le Bureau des plaintes par écrit à :

**Bureau des plaintes**  
**Office municipal d'habitation de Montréal**  
**415, rue Saint-Antoine Ouest, 2<sup>e</sup> étage**  
**Montréal (Québec) H2Z 1H8**

- Par téléphone : 514 868-5999, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h
- Par courriel : [bureau-plaintes@omhm.qc.ca](mailto:bureau-plaintes@omhm.qc.ca)
- En personne; il faut prendre un rendez-vous en appelant au 514 868-5999, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h.



Le bulletin *La Rose des vents* est publié par le Service des communications de l'Office municipal d'habitation de Montréal à l'intention des locataires en HLM.

**Direction de projet et coordination :** Jocelyne Dorris

**Rédaction :** Marie Bouchard, Martin Després, Ingrid Dirickx, Jocelyne Dorris, Julie Marie Dorval, Annette Franz, Marie-Eve Leblanc, Hélène Morin, Valérie Rhême, Mélanie Samson, Mathieu Vachon, les jeunes du MOUV

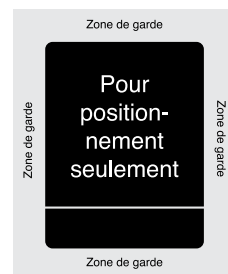
**Révision :** Marie-Rose Basque, réviseure agréée, Linguitech

**Photos :** Martin Alarie, Yousra Bahi, François Desaulniers, OMHM, organismes partenaires, locataires, Sentier Urbain

**Infographie :** Communication Art & Graf **Impression :** Deschamps Impression

**Tirage :** 16 500 français, 4 500 anglais **Dépôt légal :** Bibliothèque nationale du Québec ISSN 1704-5754

PP 40051653 Retourner les revues non distribuées à l'adresse suivante :  
415, rue Saint-Antoine Ouest, 2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1H8





# L'OMHM à votre service !



## CENTRE D'APPELS ET DE LA SÉCURITÉ

**514 872-OMHM (6646)**



### SECTEUR SUD-OUEST

2247, rue Delisle

3<sup>e</sup> étage

Montréal, QC

H3J 1K4

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et  
de 13 h à 16 h 30

### SECTEUR NORD-OUEST

255, boul. Crémazie Est

bureau 150

Montréal, QC

H2M 1L5

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et  
de 13 h à 16 h 30

### SECTEUR EST

3330, boul. de l'Assomption

Montréal, QC

H1N 3S4

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et  
de 13 h à 16 h 30

### APPELS D'URGENCE HORS DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL

En cas d'urgence seulement, nos employés travaillent jusqu'à 23 h les soirs de semaine et en journée le samedi et le dimanche. Ne soyez donc pas surpris si un préposé à l'entretien et aux réparations ou un autre spécialiste (plombier, électricien) de l'OMHM se présente chez vous hors des heures régulières de travail. Vous pourrez l'accueillir en toute sécurité une fois qu'il se sera identifié.



### QUESTIONS LIÉES AU BAIL OU AUX RELATIONS DE BON VOISINAGE

Adressez-vous à **VOTRE AGENT DE LOCATION** pour tout renseignement concernant la reconduction ou la résiliation du bail, l'arrivée ou le départ d'un occupant, le paiement du loyer, le stationnement, un changement de logement et pour tout problème de voisinage. Le numéro de téléphone de votre agent de location se retrouve sur votre bail.